Structures et organisations de 1692 à 1803

Avant 1692, l'artillerie de la marine était constituée de détachements éparses sous les ordres de commissaires d'artillerie ayant rang de lieutenant. Elle était totalement intégrée à l'infanterie et aux équipages des vaisseaux.
A partir de 1692, l'artillerie de la marine est clairement dissociée de l'infanterie de la marine et constitue un corps à part entière. Jusqu'à 1792, l'artillerie de la marine ne connaitra pas la structure régimentaire.

1 – Corps de l'artillerie de la marine (16 février 1692 – 5 novembre 1761)

Commandé par 2 commissaires généraux l'un au Ponant, et l'autre au Levant, 6 capitaines de galiote et d'artillerie, 9 lieutenants, 9 sous-lieutenants et 9 aides d'artillerie.
Le corps est composé de 2 compagnies de bombardiers à Brest et Toulon. Elles sont armées par 50 hommes.
L'ordonnance du 10 décembre 1694 créée une 3ème compagnie de bombardiers à Rochefort.

Commissaires généraux de l'artillerie de marine (1687 – 1745)		
Ponant (Brest)	**Levant (Toulon)**	**Rochefort (à compter de 1703)**
01/03/1687 – 04/10/1699 Jean Bernard Louis de SAINT JEAN Baron de POINTIS 01/01/1703 – 25/11/1717 Pierre de COMBES 1722 – 1723 Chevalier Jean Baptiste de GOUYON 10/03/1734 - 08/09/1738 Renaud REMOND Comte de RADOUAY 1738 – 24/01/1742 Nicolas Claude PERROT de FERCOURT 1742 – 01/01/1745 Joseph de NESMOND de BRIE	01/03/1687 – 15/04/1690 Pierre LANDOUILLETTE de LOGIVIERE 01/01/1692 – 08/11/1704 Jean Baptiste DESCHIENS Chevalier de RESSONS 01/11/1705 – 25/03/1728 Etienne Nicolas de GRANDPRE 1728 – 01/09/1735 Duc Charles de VALETTE de LAUDUN 1735 – 01/01/1745 Louis de MARTINI d'ORVES	01/01/1703 – 21/08/1711 René LANDOUILLETTE de LOGIVIERE 1704 – 25/06/1705 Pierre PATOULET de MAZY (Interim) 25/11/1712 – 13/03/1727 Chevalier Louis de BOULAINVILLIERS 01/12/1727 – 05/02/1731 Marquis Antoine Gabriel de VIENNE de BUSSEROLLES 11/04/1731 – 24/04/1732 Pierre Antoine Marquis de FAYET 01/05/1732 – 03/1736 Jean André de BARRAILH 20/03/1736 – 01/01/1745 Henri François des HERBIERS Marquis de l'ESTENDUERES

A compter du 1er janvier 1745, les postes de commissaires généraux de l'artillerie ne sont plus remplacés.

Exception du 01/02/1745 à février 1746 à Rochefort où la charge est donnée à Rolland Michel BARRIN, Marquis de la GALISONNIERE, pour la fortification des côtes d'Aunis et de Saintonge.

La fonction de commissaire général de l'artillerie de la marine est réactivée de 1750 à 1762.

Commissaires généraux de l'artillerie de marine (1750 – 1762)		
Brest	**Toulon**	**Rochefort**
17/02/1750 – 01/09/1752 Antoine Alexis PERIER de SALVERT 01/11/1752 – 15/01/1762 Sébastien François BIGOT Vicomte de MOROGUES	17/02/1750 – 25/07/1754 Charles Gaspard GRAVIER 25/07/1754 – 15/01/1762 René VILLARS de la BROSSE-RAQUAIN	17/02/1750 – 22/12/1753 Michel Sévère de LIZARDAIS 25/07/1754 – 01/01/1757 Louis de SAINT ANDRE du VERGER 17/04/1757 – 15/01/1762 Pierre Abraham DULAC de MONTVERT

2 – Corps royal d'artillerie (5 novembre 1761 – 24 septembre 1769)

Le ministre Choiseul réunit l'artillerie de la marine au corps royal d'artillerie. Les unités d'artillerie de marine forment 3 brigades qui complètent les 6 brigades existantes. L'ensemble des trois brigades forme un corps, hors officiers, de 2424 hommes

Les brigades sont formées à partir des compagnies de bombardiers, des compagnies d'apprentis canonniers et des compagnies franches existantes.

Chaque brigade est composée d'un état-major et de 8 compagnies, dont 1 de bombardiers et 7 de canonniers.

L'état-major des brigades est composé d'un chef de brigade, 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 major, 1 aide-major, 1 sous aide-major et 1 garçon major.

Organisation à 3 Brigades de l'artillerie de terre (5 novembre 1761 – 5 mars 1764)

3 brigades de 8 compagnies de 5 officiers et 100 hommes à Brest, Toulon et Rochefort.

Elles sont constituées le 1er mars 1762.

Chefs de brigade du 15/01/1762 au 01/04/1764		
Brigade de Brest	**Brigade de Toulon**	**Brigade de Rochefort**
Sébastien François BIGOT Vicomte de MOROGUES	Jacques Gabriel de BURGUES de MISSIESSY	René VILLARS de la BROSSE-RAQUAIN

Organisation à 2 Brigades de l'artillerie de terre (5 mars 1764 – 24 septembre 1769)

La brigade de Rochefort est réformée le 5 mars 1764, conséquence du traité de Paris du 10 février 1763 qui implique une réduction des effectifs militaires.

Dans les 2 brigades restantes de Brest et Toulon, les 8 compagnies sont réduites à 3 officiers et 82 hommes.

Chefs de brigade du 01/04/1764 au 24/09/1769	
Brigade de Brest	**Brigade de Toulon**
Jean Baptiste César de SAINT JULIEN	Jacques Gabriel de BURGUES de MISSIESSY

L'organisation ne donnant pas satisfaction, le retour à la marine se fait en plusieurs étapes.

L'ordonnance du 5 novembre 1766 rétablit 4 compagnies d'apprentis canonniers de 125 hommes (2 à Brest, 1 à Toulon et 1 à Rochefort).

Le 1er janvier 1767 le détail de l'artillerie est rendu à la marine. Le poste d'inspecteur général d'artillerie est créé.

L'ordonnance du 24 septembre 1769 rend définitivement l'artillerie à la marine.

3 – Corps royal d'artillerie et d'infanterie de marine (24 septembre 1769 – 18 février 1772)

Le ministre de la Marine, Choiseul duc de Praslin, décide la création d'un nouveau corps formé à partie des 2 brigades d'artillerie existantes à Brest et Toulon en 1769. La 3ème brigade de Rochefort est recréée. Elles sont composées de 8 compagnies (1 de bombardiers à 82 hommes, 4 de canonniers à 82 hommes et 3 de fusiliers à 98 hommes). L'ensemble des 3 brigades forme un corps de 2424 hommes hors officiers. Il y a 3 officiers par compagnie.

L'état-major des brigades est composé d'un commandant en premier, un commandant en second, 1 major, 2 aides-majors, 2 sous-aides-majors, 1 garçon-major et 1 tambour-major.

Inspecteur général
01/01/1767 – 15/08/1771 : Sébastien François BIGOT Vicomte de MOROGUES

Commandants en premier des brigades d'artillerie et d'infanterie		
Brigade de Brest	**Brigade de Toulon**	**Brigade de Rochefort**
Jean Baptiste César de SAINT JULIEN	Jacques Gabriel de BURGUES de MISSIESSY	Jean Paul LAUGIER Chevalier de BEAUCOUSE

4 – Corps royal de marine (18 février 1772 – 26 décembre 1774)

Devant l'insatisfaction générée par l'organisation précédente, le ministre de la Marine, Bourgeois de Boynes, décide la création de 8 régiments de 2 bataillons à 9 compagnies de 79 hommes dont 1 de bombardiers, 1 de canonniers et 7 de fusiliers, qui portent les noms de leur garnison d'affectation : Brest, Toulon, Rochefort, Marseille, Bayonne, Saint-Malo, Bordeaux et le Havre.

L'état-major des régiments est composé d'un colonel, chef d'escadre, de 2 commandants, d'un major général de marine ou d'infanterie, d'un major d'infanterie, de 2 aides-majors, de 2 aides-sous-majors, d'un quartier-maître trésorier et de 2 porte-drapeaux.

Les colonels sont désignés le 28/03/1772.

Régiment de Brest	Régiment de Rochefort	Régiment de Bayonne	Régiment de Marseille
Louis GUILLOUET Comte d'ORVILLIERS	Louis Charles de BESNE Comte du CHAFFAULT	Pierre Claude HAUDENEAU (HOCDENAU) Comte de BREUGNON	Jean Joseph de RAFAELIS Comte de BROVES
Régiment de Toulon	**Régiment de Bordeaux**	**Régiment de Saint Malo**	**Régiment du Havre**
			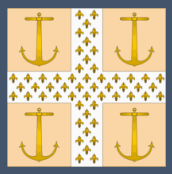
Charles Auguste d'ABON	Chevalier Paul Louis FOUQUET de la BOUCHEFOLIERE	Louis Charles LE VASSEUR, Comte de la TOUCHE	Clément de TAFFANEL, Marquis de la JONQUIERE

L'effectif théorique de chaque bataillon est de 711 hommes, mais pour réduire les dépenses, le second bataillon est réduit à 481 hommes. La répartition à Brest eu lieu le 26 avril 1772, avec pour effectifs à cette date : Le Havre 404 hommes, Bayonne 407, Rochefort 402, Bordeaux 397, Saint-Malo 398, soit un total de 1 982 hommes. Au 1er août il était de 2 565 hommes. Ces régiments ont une existence éphémère de moins d'un an.

Du 10 mars 1773 à mars 1774, une organisation à Brest en divisions de deux brigades est adoptée, soit la division amiral (Brest et Saint-Malo), vice-amiral (Rochefort et Bordeaux) et contre-amiral (Bayonne et Le Havre). Même chose à Toulon avec la division amiral de Toulon (Toulon et Marseille).

Division amiral **Brest**	**Division vice-amiral** **Brest**	**Division contre-amiral** **Brest**	**Division amiral** **Toulon**
Brigade de Brest	Brigade de Rochefort	Brigade de Bayonne	Brigade de Toulon
Henri Louis de BOULAINVILLIERS de CROY	Chevalier Louis Salomon LE CARLIER d'HERLYE	Luc Urbain du BOUEXIC Comte de GUICHEN	Louis François de FAUCHER de CHAMPREDON
Brigade de St Malo	Brigade de Bordeaux	Brigade du Havre	Brigade de Marseille
François Joseph Paul de GRASSE Comte de GRASSE du BAR	Antoine de MARGES Marquis de SAINT VICTORET	Jean Baptiste César de SAINT JULIEN	Chevalier Joseph Ignace de l'ISLE CALLIAN

5 – Corps royal d'infanterie de la marine (26 décembre 1774 – 4 février 1782)

Les 8 régiments du Corps royal de la marine sont supprimés par le ministre de la Marine, de Sartines, et remplacés par 100 compagnies de fusiliers formant le corps royal d'infanterie de marine à Brest (50), Toulon (30) et Rochefort (20). L'ensemble du corps représente un effectif de 328 officiers et de 11800 hommes de troupes.
L'artillerie se réarticule en direction d'artillerie à Brest, Toulon et Rochefort comprenant chacune une compagnie de bombardier de 70 hommes.

Inspecteur du Corps Royal d'Infanterie de la marine
18/08/1775 – 01/04/1781 : Aymar Joseph de ROQUEFEUIL et du BOUSQUET Comte de ROQUEFEUIL
01/04/1781 – 04/02/1782 : Arnoul Claude POUTE Marquis de NIEUIL

Les directions d'artillerie sont composées de 2 capitaines de vaisseau portant le titre de commandant en chef de l'artillerie et de commandant en second, 4 lieutenants de vaisseau et 4 enseignes.

Directeurs d'artillerie		
Brest	**Toulon**	**Rochefort**
30/11/1776 – 26/02/1778 ✞ François Henry de la TULLAYE 01/04/1778 – 01/03/1781 Jean Antoine François LE BEGUE de GERMINY	01/01/1777 – 04/05/1779 Joseph Léon de la MARTHONIE 01/07/1780 – 05/01/1781 Jean Baptiste de VIALIS	01/12/1776 – 01/01/1777 Joseph Léon de la MARTHONIE 01/01/1777 – 26/05/1782 ✞ Ambroise Marcel d'AUBENTON 01/07/1782 – 19/09/1782 Jean Baptiste de VIALIS

6 – Corps Royal de la marine (4 février 1782 – 1er janvier 1786)

Le ministre de la Marine, de Castries, regroupe les 100 compagnies pour former 3 divisions à Brest, Toulon et Rochefort. Chaque division est constituée de 10 compagnies, dont 1 de grenadiers et 9 de fusiliers. Les effectifs sont de 342 officiers et de 11910 hommes de troupes.

La structure de l'artillerie de marine reste inchangée avec 3 compagnies de bombardiers.

Un inspecteur général des troupes de la marine est chargé de la haute direction du corps.

Inspecteur général
04/02/1782 – 01/01/1786 : Arnoul Claude POUTE Marquis de NIEUIL

Les directions d'artillerie sont composées de 2 capitaines de vaisseau portant le titre de commandant en chef de l'artillerie et de commandant en second, 4 lieutenants de vaisseau et 4 enseignes.

Directeurs d'artillerie (officiers de la marine)		
Brest	**Toulon**	**Rochefort**
04/02/1782 – 01/05/1786 Jean Antoine François LE BEGUE de GERMINY	04/02/1782 – 1784 au moins César Esprit de VIALIS	28/12/1782 – 26/04/1783 Baron Charles Etienne de BOMBELLES

L'ordonnance du 24 octobre 1784, dissous les compagnies de canonniers bombardiers des colonies et les remplace par le corps royal d'artillerie des colonies (Cf fiche spécifique).

7 – Corps Royal des Canonniers-matelots (1er janvier 1786 – 14 juin 1792)

Le ministre de la Marine décide de supprimer les 100 compagnies franches de la marine et les 3 compagnies de bombardiers afin de les remplacer par 9 divisions de 9 compagnies de 97 hommes rattachées au 9 escadres de la marine.
1ère, 2ème, 3ème, 4ème et 5ème à Brest, 6ème et 7ème à Toulon et 8ème et 9ème à Rochefort.

Un inspecteur général du corps royal des canonniers matelots est chargé de la haute direction du corps.

Inspecteur général
01/01/1786 – 1791 : Inspecteur général Arnoul Claude POUTE Marquis de NIEUIL

Chaque division est commandée par le commandant de l'escadre à laquelle elle est rattachée. L'état-major des divisions est composé par 1 major de division, 1 aide-major et 1 garçon-major. Les majors et aides-major sont des officiers d'artillerie.

Major des divisions		
1ère division à Brest	**2ème division à Brest**	**3ème division à Brest**
01/05/1786 – 19/11/1786 Jean François Etienne LE CERTAIN 19/11/1786 – 14/06/1792 Louis de FEUARDENT Marquis d'ECULEVILLE	01/05/1786 – 21/07/1786 Louis Nicolas ESCHALARD de la BOURGUINIERE	01/06/1786 – 19/11/1786 Pierre CHAPUIS de la GOUTTE de MAUBOU 19/11/1786 – 14/06/1792 Antoine LA POMAREDE de SELVE
4ème division à Brest	**5ème division à Brest**	**6ème division à Toulon**
01/05/1786 – 14/06/1792 Marquis Paul Louis Auguste de MALHERBE	01/06/1786 – 21/05/1787 Louis du ROUIL de BOISMASSOT 27/05/1787 – 14/06/1792 André François CORDERAN	01/05/1786 – 14/06/1792 Charles Aimé de SAINT JULIEN
7ème division à Toulon	**8ème division à Rochefort**	**9ème division à Rochefort**
01/05/1786 – 14/06/1792 Jean Daniel Joseph de UHRICH	01/05/1786 – 14/06/1792 Philippe Joseph PERREAU	01/05/1786 – 14/06/1792 Jean René César DESPRES de la GRALLIERE

L'ordonnance du 1er janvier 1786 confie aux officiers du régiment d'artillerie des colonies la direction de l'artillerie des ports.

Directeurs d'artillerie (artilleurs de terre)		
Brest	**Toulon**	**Rochefort**
13/01/1787 – 26/08/1787 Philippe Joseph de SENNEVILLE 26/08/1787 – 01/07/1792 Charles Emmanuel MAINVILLE de POMEIROL	01/05/1786 – 01/07/1792 Pierre Benjamin TEXIER de NORBEC	01/05/1786 – 01/07/1792 André Charles Emmanuel DANZEL de ROUVROY

8 – Corps d'artillerie de marine (14 juin 1792 – 28 janvier 1794)

Le corps royal des canonniers matelots est supprimé et remplacé par 2 régiments d'artillerie de marine et 4 régiments d'infanterie de marine. Le 1er régiment d'artillerie de marine est formé à partir des 5 divisions de Brest, le 1er bataillon du 2ème régiment d'artillerie de marine est formé à partir de 6ème et 7ème divisions de Toulon et le 2ème bataillon du 2ème régiment d'artillerie de marine est formé à partir de 8ème et 9ème divisions de Rochefort.

Les 4 compagnies d'apprentis canonniers de 151 hommes sont maintenues.

Les 3 compagnies d'ouvriers d'artillerie de 79 hommes sont formées à partir du corps royal de l'artillerie des colonies.

L'artillerie de marine a un état-major général composé d'un inspecteur général, 3 commandants d'artillerie, 4 lieutenant-colonel chefs de construction, 3 capitaines directeurs des fonderies et manufactures d'armes, 4 adjudants-majors, 4 gardes principaux, 60 maîtres canonniers et 12 élèves.

Inspecteur général
08/07/1792 – 21/07/1792 : François Joseph GRATET Vicomte du BOUCHAGE du 21 juillet au 10 août 1792 il est ministre de la Marine et des Colonies le 10 août 1792 il accompagne Louis XVI dans sa fuite 15/09/1792 – 28/01/1794 : François Joseph GRATET Vicomte du BOUCHAGE

Commandants d'artillerie (ex directeurs d'artillerie)		
Brest	**Toulon**	**Rochefort**
02/07/1792 Louis Marie François de VAULX	01/07/1792 – 06/1793 Bernard Auguste MOLINIER 20/10/1797 – 09/01/1798 Jean Marie Vital RAMEY de SUGNY	01/07/1792 – 1795 Jean François Etienne LE CERTAIN

Chaque régiment est composé d'un état-major et de 2 bataillons à 8 compagnies de 100 hommes.
L'état-major du régiment est composé d'un colonel, 2 lieutenants-colonels, 2 adjudants-majors, 1 quartier-maître trésorier, 1 chirurgien major, 1 aumônier.

Colonels des régiments d'artillerie de marine du 14/06/1792 au 28/01/1794	
1er régiment à Brest	**2ème régiment à Toulon et Rochefort**
André François CORDERAN	Pierre François l'HERMITTE d'AUBIGNY

9 – Bataillons de volontaires nationaux d'artillerie de marine (28 janvier 1794 – 25 octobre 1795)

L'artillerie et l'infanterie de marine ayant combattu principalement avec les insurgés durant le siège de Toulon, la Convention décide de supprimer les régiments de la marine. Le personnel resté fidèle à la république est intégré au sein des bataillons de volontaires nationaux.

10 – Troupes d'artillerie de la marine (25 octobre 1795 – 5 mai 1803)

A partir des bataillons de volontaires nationaux, création de 7 demi-brigades de 3 bataillons à 9 compagnies, de 3 compagnies d'ouvriers, de 4 escouades d'apprentis canonniers. 3 à Brest, 2 à Toulon, 1 à Lorient et 1 à Rochefort.

L'état-major général se compose d'un inspecteur général du personnel, d'un directeur général du matériel et de 2 chefs de brigade (colonels).

Inspecteurs généraux du personnel	Directeurs généraux du matériel
25/10/1795 – 10/11/1800 Charles François Léger FAVEREAU 10/11/1800 – 28/10/1802 Jean Marie Vital RAMEY de SUGNY 28/10/1802 – 05/05/1803 Jacques Hyacinthe LEBLANC-LACOMBE	25/10/1795 – 18/09/1800 François Joseph GRATET Vicomte du BOUCHAGE 18/09/1800– 05/05/1803 Pierre Léon LEVAVASSEUR

Un inspecteur général est désigné à compter de 1802

Inspecteur général
28/10/1802 – 05/05/1803 : Jean Marie Vital RAMEY de SUGNY

Chaque demi-brigade se compose d'un état-major et de 3 bataillons.
L'état-major de la demi-brigade se compose d'un chef de brigade, 3 chefs de bataillons, 3 adjudants-majors, 1 quartier-maître trésorier, 1 officier de santé.

Le 8 février 1796 les commandants des brigades sont désignés :

½ brigade	Garnison	Chefs de brigade (colonel)
1ère	Brest	André François CORDERAN
2ème	Lorient	Jacques Hyacinthe LEBLANC-LACOMBE
3ème	Brest	Louis Alexandre d'ALLOIS d'HERCULAIS
4ème	Brest	Jean Augustin MASSON
5ème	Rochefort	Esprit Henry BAUDRY d'ASSON
6ème	Toulon	Jean François LE PAIGE
7ème	Toulon	Jean François Etienne LE CERTAIN